

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction des Etudes, de la Programmation et du Patrimoine
Service Acquisitions et Recherches
12618

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 30 MARS 2018
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-MARC PERRIN**

OBJET : Acquisition à l'euro symbolique d'un terrain destiné à la construction d'une nouvelle caserne de gendarmerie à Trets.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué au patrimoine, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Dans le cadre du plan de construction et de réhabilitation des casernes de gendarmerie et en application du code général des collectivités territoriales, le Département envisage la construction d'une nouvelle caserne sur la commune de Trets, quartier Saint-Martin.

Pour les besoins de cette opération, la commune a autorisé, par délibération du 10 février 2010, la cession au Département pour l'euro symbolique, de l'assiette foncière nécessaire à ce projet.

D'une superficie totale de 9.697 m², le terrain correspond aux parcelles cadastrées suivantes :

- section CD n°138 en totalité soit une superficie de 9.176 m²
- une partie de la parcelle section CD n°66 pour une superficie de 521 m², suite à une division parcellaire en cours de numérotation définitive.

L'objet du rapport consiste en l'examen de cette cession de terrain par la commune à l'euro symbolique non recouvrable.

Il vous est donc proposé :

- d'approuver, en vue de la construction d'une nouvelle caserne de gendarmerie, l'acquisition à l'euro symbolique du terrain situé à Trets, quartier Saint-Martin, correspondant aux parcelles cadastrées section CD n°138 et CD n°66 pour partie, suite à une division parcellaire, soit une superficie totale de 9.697 m²,
- d'autoriser la signature de l'acte d'acquisition ainsi que de tout document se rapportant à cette opération,

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL